



## **BPJEPS Activités Physiques pour Tous**

### **LE DIPLOME**

Un diplôme national de niveau IV, habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de l'Académie de Normandie.

Le BPJEPS spécialité « Educateur Sportif » mention « Activités Physiques pour Tous » (Arrêté du 21 juin 2016 portant création du diplôme – RNCP 28573 – CPF 241334) est une formation permettant d'acquérir les compétences indispensables à l'animation et à l'encadrement d'activités physiques et sportives dans un cadre d'initiation et de découverte, pour tout public, et de devenir éducateur sportif.

### **ACCESSIBILITE ET FINANCEMENT**

La formation est accessible à tous par la voie de l'apprentissage ou de tout autre dispositif de formation (sauf financement régional), y compris aux personnes en situation de handicap. Elle est également accessible en VAE. Prise en charge possible (étude au cas par cas) :

- Opérateur de Compétences (OPCO)
- Employeur
- Compte personnel de Formation (CPF) associé à une prise en charge Pôle Emploi
- Autofinancement

### **PRE-REQUIS**

- Avoir au moins 18 ans
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation et prouver son honorabilité
- Être titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives de moins d'un an
- Valider les TEP et nos épreuves de sélection

### **SITE DE FORMATION**

- Rouen

### **CALENDRIER ET DUREE**

Entrées et sorties à date fixe Durée de la formation : 20 mois de octobre 2021 à mai 2023.

Nombre d'heures en centre de formation : 840 heures Nombre d'heures en structure d'alternance : 1725,5 heures

### **MODALITES D'INSCRIPTION ET DE RECRUTEMENT**



Il faut remplir un dossier d'inscription et l'envoyer par courrier postal au Rouen handball au plus tard un mois avant le début de la formation. Au-delà, votre inscription ne sera pas prise en considération.

Il faudra également valider les Tests d'Exigences Préalables (TEP), composés de deux épreuves :

Test navette « Luc Léger »	Test d'habileté motrice
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les femmes : palier 6 réalisé, palier 7 annoncé</li> <li>• Pour les hommes : palier 8 réalisé, palier 9 annoncé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enchaîner 22 ateliers présentés en détails dans les arrêtés du BPJEPS APT. Modalités selon l'âge du candidat.</li> </ul>

Pour connaître les dates des TEP, consultez le calendrier régional sur le site de la DRDJSCS de Normandie ([normandie.drdjscs.gouv.fr](http://normandie.drdjscs.gouv.fr))

Une fois les TEP validés, vous devrez réussir nos épreuves de sélection, qui se dérouleront aux dates ci-dessous :

- Dieppe : le 17/06/2021 ou le 13/09/2021
- Mont Saint Aignan : le 22/06/2021 ou le 14/09/2021
- Romilly sur Andelle – Pont Saint Pierre : le 21/06/2021 ou le 13/09/2021
- Yerville : le 18/06/2021 ou le 14/09/2021

Les épreuves de sélection seront composées comme suit :

Epreuve d'animation	Epreuve écrite	Entretien de motivation
Evaluation des aptitudes pédagogiques au travers d'une mise en situation d'animation	Evaluation des connaissances de l'environnement de l'éducateur sportif Evaluation de l'expression écrite Durée : 1 heure	Durée : 20 minutes

## OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le titulaire du BPJEPS APT devra :

- Être capable d'encadrer tout public, dans tout lieu et toute structure
- Être capable de mettre en œuvre un projet d'animation
- Être capable de concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités physiques pour tous
- Être capable d'encadrer en toute sécurité



## CONTENUS DE FORMATION

La formation se décompose en quatre unités capitalisables (UC).

<b>UC1 – Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure UC2 – Mettre en œuvre un projet d’animation s’inscrivant dans le projet de la structure</b>
Communication et outils de communication
Outils de bureautique
Méthodologie de projet (préparer, conduire, évaluer)
Fonctionnement des entreprises et des associations sportives
Démarche citoyenne, laïcité, éthique
Caractéristiques des publics et des publics en situation de handicap

<b>UC3 – Concevoir une séance, un cycle d’animation ou d’apprentissage dans la mention « Activités Physiques pour Tous » UC4 – Mobiliser les techniques de la mention « Activités Physiques pour Tous » pour mettre en œuvre une séance, un cycle d’apprentissage</b>
Méthodologie fondamentaux pédagogiques
Réglementation spécifique de l’éducateur sportif
Anatomie, physiologie
Pratique et encadrement des Activités Physiques Ludiques (jeux sportifs, jeux d’opposition, jeux d’adresse)
Pratique et encadrement des Activités Physiques d’Entretien
Pratique et encadrement des Activités Physiques de Pleine Nature